

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 471

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Orphelin, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Bagarry,
Mme Lazaar, Mme Chapelier, M. Nadot, M. Pellois, M. Hammouche, Mme Frédérique Dumas et
Mme Forteza

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 75 par les deux phrases suivantes :

« La France contribue, en coordination avec les autres acteurs de l'aide, à appuyer les États les plus fragiles, pour renforcer leurs capacités en matière de conception et de mise en œuvre des politiques éducatives, avec une attention particulière à la promotion de l'égalité de genre et la non-discrimination à travers les systèmes éducatifs. La France s'engage à atteindre progressivement la part de 15% de l'APD totale pour l'éducation, et de 50% de l'APD éducation à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles, en mettant la priorité sur les pays d'Afrique subsaharienne.»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré les engagements significatifs de la France en faveur de l'éducation depuis 2018, l'aide à l'éducation reste insuffisante et pas prioritairement orientée vers les besoins prioritaires des populations. La France consacre seulement 13% de son APD à l'éducation dont 18% de l'APD éducation bilatérale aux pays prioritaires qui traversent une crise éducative alarmante. L'appui aux systèmes d'éducation de base ne représente que 13 % de l'aide française en éducation, soit moins de 2% de l'aide bilatérale française totale, et 16 % de l'aide bilatérale à l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cette loi doit permettre de rétablir ce déséquilibre alarmant, en intégrant l'objectif des 15% de l'APD à l'éducation et 50% de l'APD à l'enseignement de base. La France doit s'engager à consacrer l'intégralité des montants additionnels, tenant compte de l'augmentation de l'APD pour atteindre les 0,7%, à l'enseignement de base dans les pays à faible revenu et les États fragiles. Cette mesure est urgente afin de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux des 265

millions d'enfants privés d'éducation, d'autant plus au regard de la crise actuelle qui bouleverse fortement les systèmes éducatifs des pays fragiles.